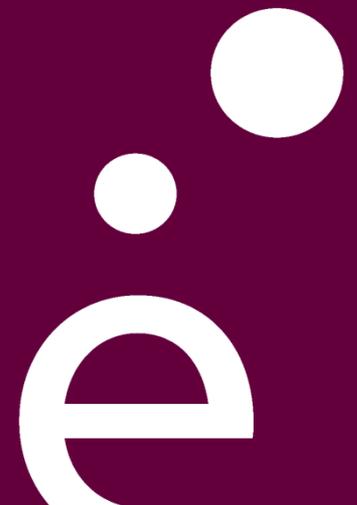


université
PARIS-SACLAY

Informations Elections

**Elections des Conseils de
l'Université Paris-Saclay**

9 décembre 2019



A QUELLE DATE L'UNIVERSITÉ EST-ELLE CRÉÉE ?



Le décret de création de l'Université Paris-Saclay en date du 5 novembre est paru le 6 novembre dernier au Journal Officiel

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=C6830949B88E7870E1DE8CB53F30507F.tplgfr42s_1?cidTexte=JORFTEXT000039323233&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000039313787



L'Université existe donc depuis le 06/11

FONCTIONNEMENT PENDANT LA PÉRIODE TRANSITOIRE



Nomination de l'administratrice provisoire le 7 novembre dernier par la rectrice de l'académie



Françoise Moulin-Civil

α durée du mandat : 4 mois à partir de l'entrée en vigueur du décret

=> *les fonctions de l'administratrice provisoire cesseront de plein droit le jour de l'élection du Président*

α préside le CA de l'UPSaclay jusqu'à l'élection du Président de l'UPSaclay

α organise les élections du Président de l'UPSaclay

α dispose de l'intégralité des pouvoirs attachés aux fonctions de Président et peut déléguer sa signature dans les mêmes conditions que le titulaire de la fonction



Le nouvel Etablissement pourra donc fonctionner opérationnellement sur la période « transitoire » du 01/01/2020 à l'élection du Président

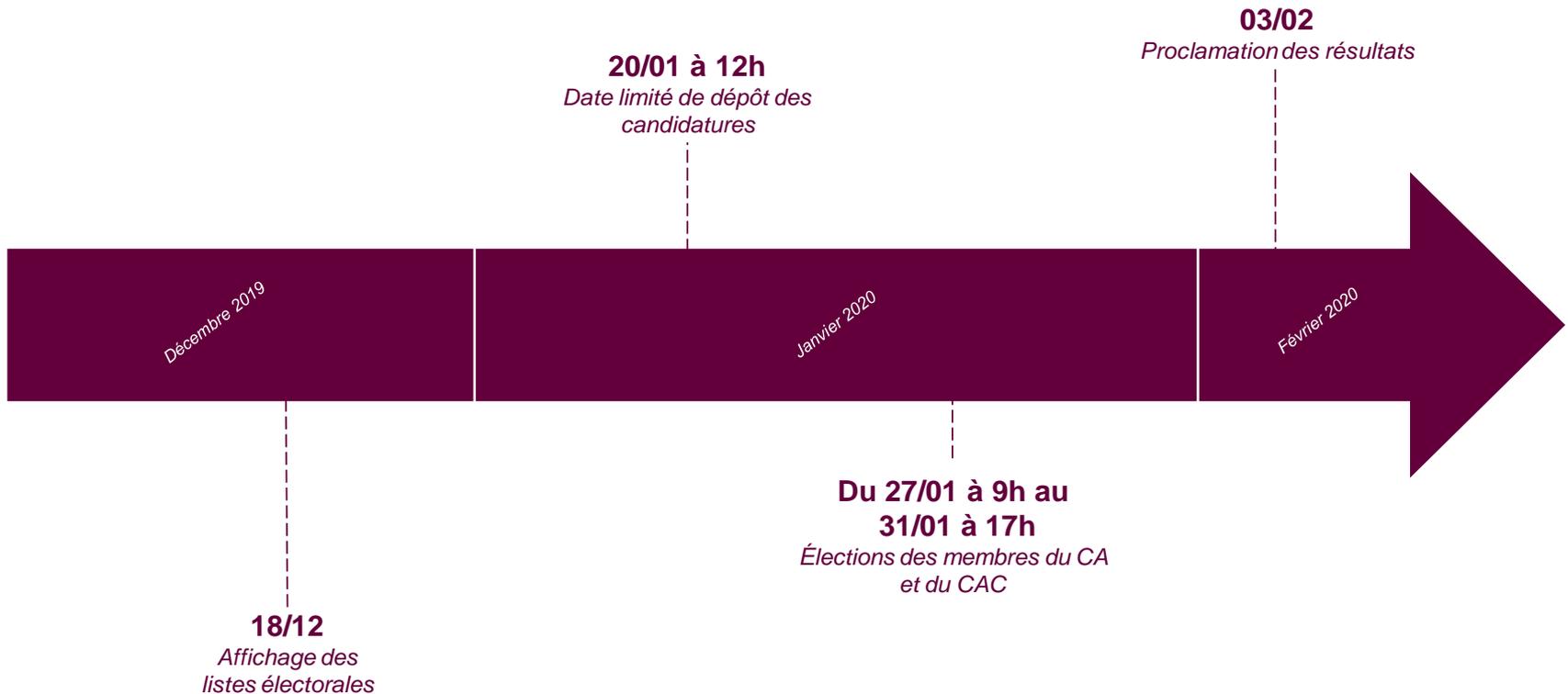
Du 27/01 au 31/01 : Election des membres du CA et du CAC de l'Université Paris-Saclay

Vote électronique

scrutin secret de liste par collège distinct et au suffrage direct



CALENDRIER ÉLECTORAL – LES DATES CLÉS





Du 27/01 au 31/01 : Election des membres du CA et du CAC de l'Université Paris-Saclay

scrutin secret de liste par collège distinct et au suffrage direct.



08/01: Ouverture de l'appel à candidature aux fonctions de Président de l'Université Paris-Saclay

17/02 : Clôture de l'appel

19/02 : Transmission des candidatures
aux membres du CA



02/03 : Election du Président de l'Université

RAPPEL DU CONTEXTE



Les élections des conseils de l'Université Paris-Saclay sont prévues **du 27 au 31 janvier 2020 par voie électronique.**

Les personnels et les usagers de l'Université Paris-Saclay, des établissements composantes, des organismes nationaux de recherche et des universités UVSQ et Evry sont appelés à élire leurs **représentants** :

- au **Conseil d'Administration (CA)**
- à la **Commission de la Recherche (CR)**
- à la **Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)**

Ces 2 commissions constituent le CAC

QUI VOTE ?



1. Les personnels

Pour les établissements ESR, **les personnels et étudiants/élèves et les personnels hébergés qui sont dans les UMR, équipes projets ou UPR conventionnées** (*à noter : les personnels hébergés CNRS, INSERM et INRIA sont pris en compte dans les listes qui remontent des établissements ESR*)

Les personnels du CEA, ONERA, INRA, IHES des entités concernées c'est-à-dire les unités figurant dans les conventions qui définissent le périmètre des labos propres annexés aux conventions (*cette liste figurera aussi en annexe de la note électorale*)

2. Les usagers : **les étudiants** (y compris doctorants qui seuls votent pour la CR) et **les élèves** des établissements ESR

CONDITIONS POUR CONSTITUER LES LISTES



Tous les électeurs régulièrement inscrits sur les listes électorales sont éligibles au titre de leur collège et de leur secteur de formation

- Alternance Femme – Homme (art. D719-22)
- Possibilité de listes incomplètes avec candidats rangés par ordre préférentiel, sans qu'il soit fait mention de la qualité de titulaire ou de suppléant (art. D719-22)
- Pour les élections des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés et des représentants des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue, au CA et au sein des commissions du CAC, chaque liste assure la représentation des trois grands secteurs de formation. (cf. Règlement Intérieur - RI)
- Au moins 1 et au plus 2 représentants d'une même composante universitaire, établissement composante, université membre associée
- (application en fonction du nombre de sièges – cf. RI)



Gestion titulaires et suppléants

1. Au sein de la CR et CFVU, les représentants titulaires sont désignés selon l'ordre de présentation de la liste
2. Les suppléants sont désignés parmi les candidats venant immédiatement à la suite des candidats élus titulaires et dans l'ordre de présentation de la liste

SIÈGES À POURVOIR AU CA



	Collèges électoraux	Nombre de sièges	Recevabilité des listes
1	Professeurs et personnels assimilés	5	Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Chaque liste doit assurer la représentation des 3 secteurs de formations
2	Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés.	5	
3	Usagers	4	
4	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé (BIATSS)	4	
5	Personnalités extérieures et représentants des organismes de recherche	18	Parité entre femmes et hommes.



Titulaires & suppléants uniquement pour les Usagers

COMMENT SONT CONSTITUÉES LES LISTES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION?



Pour le conseil d'administration

- Pour les collèges **1** (profs & assimilés), **2** (EC, E, C, ...) **et 3** (usagers), les listes de candidatures sont établies par collège et assurent la représentation des trois grands secteurs de formation
- Seul le collège des usagers a des suppléants
- Le nombre de candidat présents sur une liste ne peut excéder le nombre de sièges à pourvoir excepté pour les usagers (au maximum le double)

Exemples :

Collège profs et assimilés : 5 sièges

Liste de 5 noms maxi (3 secteurs de formation représentés et alternance F-H)

Peuvent être incomplètes donc minimum : 3 noms (car art. D719-22 : mini ½ des sièges)

Collège BIATSS & ITA : 4 sièges

Liste de 4 noms maxi (alternance F-H)

Peuvent être incomplètes donc minimum : 2 noms (car art. D719-22 : mini ½ des sièges)

Collège des usagers : 4

Liste de 8 noms maxi (3 secteurs de formation représentés et alternance F-H)

Peuvent être incomplètes donc minimum : 4 noms (car art. D719-22 : mini ½ des sièges titulaires & suppléants)

Commission Recherche

40 membres titulaires et 28 suppléants des membres élus



Collèges électoraux		Nombre de sièges	Secteurs de formation et de recherche			Recevabilité des listes
			Sciences et Ingénierie	Sciences de la vie et santé	Sciences de la société et humanités	
1	Professeurs et personnels assimilés	10	5	3	2	Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
2	Personnels habilités à diriger des recherches ne relevant pas de la catégorie précédente.	4	2	1	1	
3	Personnels non habilités à diriger des recherches et titulaires d'un doctorat	6	2	2	2	
4	Doctorants	4				
5	Autres personnels enseignants et/ou chercheurs et personnels assimilés	1				
6	Ingénieurs et techniciens	2				Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe
	Personnels des bibliothèques, administratifs, techniques, de service et de santé (BIATSS)	1				
7	Personnalités extérieures	12				Parité entre les femmes et les hommes



Titulaires et suppléants

Pas de suppléants pour les personnalités extérieures

COMMENT SONT CONSTITUÉES LES LISTES POUR LA COMMISSION RECHERCHE



Pour la commission de la recherche,

- Pour les collèges 1 (prof & assimilés), 2 (HDR) , 3 (docteurs) les listes sont constituées par collège et par secteur de formation
- Pour le collège 4 (doctorants), les listes de candidatures sont établies par collège et assurent la représentation des trois grands secteurs de formation
- Tous les collèges élus ont des titulaires et suppléants
- Le nombre de candidat présents sur une liste ne peut excéder le double du nombre sièges correspondants aux représentants titulaires à pourvoir, sans qu'il soit fait mention de la qualité de titulaire ou de suppléant

Exemples :

Collège 2 MCF, CR avec HDR dans le secteur SHS : 1 siège

Liste de 2 noms maxi (alternance F-H)

Peuvent être incomplètes donc minimum : 1 nom (mini ½ des sièges titulaires & suppléants)

collège 6 BIATSS & ITA : 3 sièges

Liste de 6 noms maxi (alternance F-H)

Peuvent être incomplètes donc minimum : 3 noms (mini ½ des sièges titulaires & suppléants)

collège 4 doctorants : 4 sièges

Liste de 8 noms maxi (3 secteurs de formation représentés et alternance F-H)

Peuvent être incomplètes donc minimum : 4 noms (mini ½ des sièges titulaires & suppléants)



Collèges électoraux	Nombre de sièges	Secteurs de formation et de recherche			Recevabilité des listes	
		Sciences et Ingénierie	Sciences de la vie et santé	Sciences de la société et humanités		
1	Professeurs et personnels assimilés	7	3	2	2	Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
2	Autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés.	7	3	2	2	
3	Usagers	14	5	5	4	
4	Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, de service et de santé (BIATSS)	4				Chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe
8	Personnalités extérieures et représentants des organismes de recherche	8				Parité entre femmes et hommes.



Titulaires et suppléants

Pas de suppléants pour les personnalités extérieures

COMMENT SONT CONSTITUÉES LES LISTES POUR LA CFVU ?



Pour la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

- pour les collèges 1 (professeurs et personnels assimilés) et 2 (autres enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs et personnels assimilés) et 3 (usagers), les listes sont établies par collège et par secteur de formation
- Tous les collèges ont des titulaires et suppléants
- Le nombre de candidat présents sur une liste ne peut excéder le double du nombre sièges correspondants aux représentants titulaires à pourvoir, sans qu'il soit fait mention de la qualité de titulaires ou de suppléant

Exemples :

1. Collège 2, Secteur sciences et ingénierie : 3 sièges

Liste de 6 noms maxi (alternance F-H)

Peuvent être incomplètes donc minimum : 3 noms (mini ½ des sièges titulaires & suppléants)

2. Collège 4 BIATSS & ITA , manque secteur ? : 4 sièges

Liste de 8 noms maxi (alternance F-H)

Peuvent être incomplètes donc minimum : 4 noms (mini ½ des sièges titulaires & suppléants)

3. Collège des usagers, Secteur sciences de la vie et santé : 5 sièges

Liste de 10 noms maxi (alternance F-H)

Peuvent être incomplètes donc minimum : 5 noms (mini ½ des sièges titulaires & suppléants)

QUELLE RÉPARTITION PAR SECTEURS ?



3 secteurs

- Sciences et ingénierie
- Sciences de la vie et de la santé
- Sciences de la société et humanités

Chaque établissement répartit ses électeurs EC et usagers sur 1, 2 ou 3 secteurs en fonction de son organisation propre

Exemples :

Etablissement	Sciences et ingénierie	Sciences de la vie et de la santé	Sciences de la société et humanités
UPSud	UFR des sciences (hors départements de biologie), IUT Orsay, IUT Cachan, UFR STAPS Polytech Paris-Sud, OSUP	UFR des sciences (pour le seul département de biologie), UFR de médecine et UFR de pharmacie	UFR droit, économie et gestion, IUT Sceaux
UEVE	UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (sans biologie) UFR de Sciences et Technologies IUT d'Evry *	UFR Sciences Fondamentales et Appliquées (pour biologie)	UFR Langues Arts Musique, UFR des Sciences de l'Homme et de la Société, UFR Faculté de droit et science politique
ENS Paris-Saclay	Mathématiques, Physique, Chimie, Informatique, Electronique – Electrotechnique-automatisme, génie civil, génie mécanique	Biologie	Design économie, gestion, sciences sociales
IOGS	IOGS		

DÉPÔT DES CANDIDATURES



- Le **dépôt des candidatures** (liste des candidats et original des déclarations individuelles de candidature) **est obligatoire** et
- s'opère selon **deux modalités** :
 - **sur place à l'adresse suivante** :

Madame l'administratrice provisoire

Route de l'Orme aux Merisiers, Espace Technologique, Bâtiment Discovery,
91190 Saint-Aubin

- **Ou envoi par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse indiquée ci-dessus.**

Dans ce cas, le pli doit être posté de façon à ce qu'il parvienne avant la date et heure limites de dépôt.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée

le vendredi 20 janvier 2020 à 12h

Attention : le dépôt par courrier électronique n'est pas recevable

COMMENT VOTER ? PAR VOIE ÉLECTRONIQUE



Le système de vote électronique retenu est celui de la **société Neovote**

1 - Chaque électeur **vérifie son inscription sur les listes**, puis son collège et son secteur de formation (mails le 19-12 et le 2-1)

2- Le site de vote à l'attention des électeurs sera **accessible 7J/7 et 24h/24 entre la date et l'heure d'ouverture et la date et heure de clôture du vote** au moyen de tout terminal usuel connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone)

3 - **Du 27 au 31 janvier, chaque électeur se connecte sur le site de vote**, via son identifiant et son mot de passe personnel, générés aléatoirement par le système de vote. Il accède aux informations relatives aux scrutins (les professions de foi, listes de candidats) et **valide son vote**.

4 - Si il ou elle ne dispose pas de matériel informatique connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone, imprimante), il peut se rendre dans un **point de vote ouvert au sein de son établissement**.

DES POINTS OUVERTS DANS TOUS LES ETABLISSEMENTS (Liste en cours)



sites	Lieux	Informations
UVSQ	BU St-Quentin 45 boulevard Vauban 78280 GUYANCOURT	
	BU Versailles Campus des Sciences 45 avenue des États-Unis 78000 Versailles	
	BU Vélizy Pôle universitaire scientifique et technologique (IUT-ISTY) Bâtiment Saint Exupéry, 1er étage 10-12 avenue de l'Europe 78140 Vélizy	
	BU Rambouillet Pôle universitaire scientifique et technologique (IUT-ISTY) 19 allée des vignes 78120 RAMBOUILLET	
	BU Mantes Pôle universitaire scientifique et technologique (IUT-ISTY) 7 rue Jean Hoët 78200 Mantes-la-Jolie	
	BU Boulogne Hôpital Ambroise Paré – Rez-de-chaussée bas 9, avenue Charles de Gaulle 92104 Boulogne cedex	
Agroparitech	- site de Paris Claude-Bernard : bureau face à la salle 43, 3ème étage Aile Arbalète - site de Paris Maine : salle A302 - site de Massy : salle A104 - site de Grignon et ferme de Grignon : campus de Grignon - bureau Gestion de centre (local copieur), Bat. Grand H	
Polytech Paris-Sud	Bâtiment 620 Aile B – 1 ^{er} étage	Accessible à tous les usagers Les personnels disposent d'un poste informatique
INRIA	Bâtiment Alan Turing (informations sur place)	

UPSUD	Institut Universitaire de Technologie de Cachan	Bibliothèque de l'IUT
	Institut Universitaire de Technologie d'Orsay	Salle n°E014 au rez-de-chaussée
	Institut Universitaire de Technologie de Sceaux	Bibliothèque pour l'IUT de Sceaux
	École d'ingénieurs d'université, dénommée « Polytech Paris-Saclay »	Salles situées sur le site du Bâtiment 620 Aile B - étage 1
	UFR - Faculté de Droit, Economie et Gestion	Bureau 405 au 4ème étage du bâtiment A
	UFR - Faculté de Médecine	Salle Monod
	UFR - Faculté de Pharmacie	Petite salle des assemblées, située dans le bâtiment A
	UFR - Faculté des Sciences	Bâtiments 336 Bâtiment 640 Bâtiment 301
	UFR - Faculté des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives	Mezzanine au bâtiment 335 STAPS
	Service Commun de Documentation	- Bibliothèque de Sciences, Bât. 407 rue du Doyen Poitou Orsay. - Bibliothèque de médecine, Faculté de Médecine (niveau 3) 63 rue Gabriel Péri 94276 LE KREMLIN-BICETRE - Bibliothèque de Pharmacie 5 rue Jean-Baptiste Clément 92296 CHÂTENAY-MALABRY Cedex - Bibliothèque de droit-économie-gestion 54 boulevard Desgranges Bâtiment G 92331 SCEAUX Cedex
UEVE	Pour les personnels : salle de Maupertuis (01N10) : EC + BIATSS (environ 10 postes informatiques) Pour les usagers : Salle des thèses de la BU (environ 10 postes).	-

La liste sera également disponible et complétée sur l'espace internet des élections

OBJECTIFS DE COMMUNICATION



Mobiliser

les potentiels candidats

Pourquoi et comment se porter candidat ? Quand et comment déposer sa candidature ?

Informier

les personnels et les usagers des 14 établissements

Pourquoi voter ? Quel est le rôle de chaque instance ? Quand et comment voter ?

Inciter

les personnels et les usagers à voter

La semaine du 27 au 31 janvier



l'ensemble du dispositif de communication proposé ici, est facilement et largement implémentable dans chacun des 14 établissements + ComUE.



La note électorale prévoit :

- La mise en ligne de l'ensemble des informations :
 - ✓ Site web de la ComUE « université Paris-Saclay »,
 - ✓ Puis l'Université Paris-Saclay
 - ✓ ainsi que sur les sites internet des établissements-composantes et des universités membres-associées ou via un lien
- L'affichage dans l'ensemble des sites ;
- L'envoi d'information par courriel via les établissements ou le prestataire en charge du vote électronique

Par ailleurs, **les professions de foi et la composition des listes de candidats seront mises en ligne, sous réserve de leur recevabilité, sur la page web des sites internet de l'Université Paris-Saclay**, ainsi sur les sites internet des établissements-composantes et des universités membres-associées ou via un lien.

DISPOSITIF et CIBLES



WEB & INTRANET	AFFICHES 2 (versions) V1 : se porter candidat V2 : inciter à voter	NEWS- LETTER INTERNE
PUBLI POSTAGE1	KIT COM	PPT
RESEAUX SOCIAUX	SERVIETTES + ECRANS DYNAMIQUES	AMPHI RELAJ

Cibles principales :

Les personnels et les usagers des 14

Cœur de cible :

- Enseignants
- Enseignants-chercheurs
- Chercheurs
- Doctorants
- Etudiants
- BIATSS - ITA
- Agents non-titulaires (*sous conditions*)

ESPACE WEB, NEWSLETTER ET INFOGRAPHIES



ÉLECTIONS DES CONSEILS DE L'UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

DU 27 AU 31 JANVIER 2020

Les usagers et les personnels de l'Université Paris-Saclay, des établissements-composantes, des universités de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines et Evry-Val-d'Essonne et des organismes nationaux de recherche des unités concernées **sont appelés à élire,**

par voie électronique, leurs représentants :

- au Conseil d'Administration (CA)
- à la Commission de la Recherche (CR)
- à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

de l'Université Paris-Saclay.



QUI PEUT VOTER ?



Les **personnels**^[1]
et **usagers**^[2]

[1] enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs, BIATSS, ITA, agents non-titulaires (sous conditions).

[2] les étudiants (y compris les doctorants) et les élèves des établissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche.

COMMENT VOTER ?

- 1 Je vérifie mon inscription sur les listes, puis mon collège et mon secteur de formation.
- 2 Du 27 au 31 janvier, je me connecte sur le site de vote accessible 24h/24, via mon identifiant et mon mot de passe personnel, générés par le système de vote. J'accède aux informations relatives aux scrutins concernant les électeurs (les professions de foi, listes de candidats) et je valide mon vote.
- 3 Si je ne dispose pas de matériel informatique connecté à Internet (ordinateur, tablette, smartphone, imprimante), je peux me rendre dans un point de vote ouvert au sein de mon établissement.

<https://www.universite-paris-saclay.fr/fr/actualite/election-des-conseils-de-luniversite-paris-saclay-2020>

université
PARIS-SACLAY

Retrouvez toutes les informations relatives aux élections sur :
www.universite-paris-saclay.fr/elections2020

@UnivParisSaclay UParisSaclay Université_Paris_Saclay

université
PARIS-SACLAY

KIT COM – AFFICHE 1 - CANDIDATURES



Affiche



Signature mails



Bannière réseaux sociaux

KIT COM – AFFICHE 2 - VOTE



universit 
PARIS-SACLAY

JE VOTE
PERSONNELS ET  TUDIANTS
 LECTIONS DES CONSEILS
DE L'UNIVERSIT  PARIS-SACLAY

Du 27 au 31 janvier 2020

PAR VOTE  LECTRONIQUE OU DANS UN
POINT DE VOTE OUVERT AU SEIN DE MON
 TABLISSEMENT
Pour choisir mes repr sentants
dans les instances
consultatives

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

COMMISSION DE
LA RECHERCHE

COMMISSION
DE LA FORMATION
ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE

Pour plus d'infos : <http://universite-paris-saclay.fr/elections2020>



universit 
PARIS-SACLAY

JE VOTE
PERSONNELS ET  TUDIANTS
 LECTIONS DES CONSEILS
DE L'UNIVERSIT  PARIS-SACLAY

Du 27 au 31 janvier 2020

PAR VOTE  LECTRONIQUE OU DANS UN
POINT DE VOTE OUVERT AU SEIN DE MON
 TABLISSEMENT
Pour choisir mes repr sentants
dans les instances
consultatives

CONSEIL
D'ADMINISTRATION

COMMISSION DE
LA RECHERCHE

COMMISSION
DE LA FORMATION
ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE

Signature mails

Banni re r seaux sociaux

Affiche



Merci de votre attention